

Communauté de communes

du Pays Rochois

1 Place Andrevetan

74800 LA ROCHE SUR FORON

Facture Red. Ordures ménagères 2019

N° 2019-001-009951

Le 06/09/2019

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/10/2019

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2019

EXPEDITEUR : C.F.P. TRESORERIE

CS 30150

74805 LA ROCHE SUR FORON CEDEX

**NOM PRÉNOM**  
**ADRESSE**

Titre ou Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur : Le Président, Marin GAILLARD.  
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire	Adresse	Période facturée
		01/01/2019 au 31/12/2019

Localisation	Désignation	Quantité	Prix Unit.	Montant HT	TVA
		1			10,00

TOTAL HT	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
	10		10,00	
	Total TVA :			

NET A PAYER : **2** MONTANT

**Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : [www.ccpaysrochois.fr](http://www.ccpaysrochois.fr) et en saisissant les informations suivantes :**

Identifiant collectivité : 000239

Référence : **1** xxxx-FD-xx-xxxx

TOUTE RECLAMATION DEVRA ETRE JUSTIFIEE ET FORMULEE PAR ECRIT AVANT LE 31/10/2019

TEL. 04 50 03 39 92 - [dechets@ccpaysrochois.fr](mailto:dechets@ccpaysrochois.fr)

Pour adhérer au prélèvement automatique : sur notre site [www.ccpaysrochois.fr](http://www.ccpaysrochois.fr) - pour la prochaine facturation

Si vous n'avez pas adhéré au prélèvement automatique, autres modalités de règlement :

- Internet : voir le cadre TIPI ci-dessus
- TIP : suivre les instructions "Utilisation du TIP" à côté du coupon détachable ci-dessous
- Chèque : à établir à l'ordre du "Trésor Public" , et à insérer avec le TIP non signé dans l'enveloppe jointe à affranchir
- Espèces : à la Trésorerie de LA ROCHE SUR FORON pour un montant inférieur à 300 euros

**Utilisation du TIP :**

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie.

Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé.

Ne jamais modifier le TIP.  
Ne pas utiliser de trombone.  
Ne pas plier, ne pas agraffer.

**Partie à détacher en suivant les pointillés**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA074021001000000000000995119  
ICS : FR65ZZ571237  
Référence : 2019-001-009951 Montant : 118,80 €  
Créancier COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

001013400191

941133000175 89230000000000099510740214980706 11880